

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE DES LORIETTES

Octobre 2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Améliorer l'encadrement et la coordination de l'équipe soignante au sein de l'établissement en recrutant un(e) IDEC		
Remarque_03	3 – Gestion des risques	<b>Recommandation_03</b>	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).		

350005286\_CCAS MARTIGNE FERCHAUD